



CHARTRE DE L'ADHÉRENT

Saison 2023 / 2024

Je m'appelle _____

Je viens d'adhérer à **Chemillé Basket Ball**. Par conséquent, je me dois de participer à la vie de mon club de différentes manières et pour cela je m'engage à :

1) RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Je suis conscient que toute défaillance de ma part non justifiée envers ces différents engagements m'exposera à des sanctions (*matches ou entraînements de suspension, arbitrages supplémentaires ...*)

Ayant pris connaissance de tous ces engagements, je les accepte en datant et signant cette charte et l'engagement à arbitrer.

PS : L'association se réserve le droit de refuser la validation d'une réinscription lorsqu'un licencié ou ses parents ou son représentant légal n'a pas respecté, au cours de cette saison, les règles de sportivité mentionnées ci-après.

2) ATTITUDE

Avoir une attitude exemplaire, vis-à-vis de mes équipiers, entraîneurs, coaches, dirigeants, arbitres, également envers le public et moi-même.

3) ENGAGEMENTS INHÉRENTS A L'INSCRIPTION

Les parents ou les représentants légaux et les licenciés majeurs s'engagent à :

- ☞ Laisser l'enfant sur le lieu de rendez-vous ou sur le lieu de l'entraînement qu'après avoir eu la confirmation de la présence d'un éducateur ou d'un dirigeant sur place.
- ☞ Effectuer plusieurs déplacements de l'équipe.
- ☞ Assurer des permanences lors des matches à domicile, accueil des équipes, tenue de la feuille de match ou du chronométrage de la rencontre, organisation du vin d'honneur.
- ☞ Respecter les règles de sportivité et de fair-play en toutes circonstances.
- ☞ Les plannings des déplacements et permanences seront discutés en concertation avec l'ensemble des parents sous le couvert du responsable de l'équipe.

4) ABSENCE

Prendre part régulièrement et activement aux entraînements ainsi qu'aux matches. Toute absence doit impérativement être signalée à l'entraîneur de l'équipe et justifiée. (*En pratiquant un sport d'équipe, je dois penser à mes équipiers et aux conséquences d'un abandon en cours de compétition*).

5) ÉQUIPEMENTS

Prendre soin de l'équipement de match. Il sera demandé **un chèque caution de 60 €** pour cet équipement.

Le chèque sera détruit en fin de saison, après restitution de l'équipement complet.

6) CONSTITUTION DES ÉQUIPES

Accepter les décisions de la Commission Technique pour la constitution des équipes. Celles-ci seront effectuées en début de saison dans le respect des intérêts de tous.

7) SANCTIONS DISCIPLINAIRES

Régler les pénalités financières pour sanctions disciplinaires (*exemple : faute technique, disqualifiante, forfait d'équipe, dossier de discipline*) reçues par le club. Elles seront refacturées sur avis du bureau, à ou aux intéressé(e)s qui devront assumer la totalité de celles-ci.

ARBITRAGE

- ✓ **Le m'engage à arbitrer d'autres équipes du club lorsque je serai désigné(e).**
- ✓ **Chaque joueur ou joueuse de la catégorie U13 à Seniors sera sollicité(e) plusieurs fois dans la saison pour assurer des permanences d'arbitrage.**
- ✓ **Les arbitres convoqués doivent être présents 15 minutes avant le début de la rencontre.**

Signature du licencié, précédé de la mention « Lu et approuvé »

Signature des parents, précédé de la mention « Lu et approuvé »

